DÉSIGNATION

Bulletin de présentation d'un candidat

Nom de l'établissement (ou des établissements)		Nom de l'établissement (ou des établissements)			
Collège de désignation :					
Section I – Mise en candidature					
Nom et prénom du candidat					
Sexe M □ F □	A M J Date de naissance				
Adresse	Decision				
Municipalité	I v v	Province	Code postal		
Ind. rég. Téléphone rés.	Ind. rég. Téléphone travail Poste				
Ind. rég. Cellulaire	Adresse électronique				
Occupation	Employeur				
Section II – Consentement du candidat					
CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN ÉTABLISSEMENT 1. Résider au Québec; 2. Être majeur (18 ans et plus); 3. Ne pas être sous tutelle ou curatelle; 4. Ne pas avoir été déclaré, au cours des cinq années précédentes, coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus; 5. Ne pas avoir été déchu, au cours des trois années précédentes, de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence; 6. Ne pas avoir été déclaré, au cours des trois années précédentes, coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements; 7. Pour une désignation par et parmi les membres du comité des usagers de l'établissement, ne pas être à l'emploi de cet établissement ou y exercer sa profession; 8. Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement; 9. Avoir qualité pour siéger comme membre du conseil d'administration au collège pour lequel la candidature est proposée. Je déclare avoir pris connaissance de ces informations et satisfaire aux conditions mentionnées ci-dessus pour être candidat. De plus, j'autorise également la transmission des renseignements contenus au présent bulletin au ministère de la Santé et des Services sociaux si je suis désigné membre du conseil d'administration. Les renseignements transmis au ministère sont régis par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. En foi de quoi, j'ai signé à					
		Signature du ca	andidat		
Section III – Acceptation du président du processi	us de désig	gnation			
CANDIDATURE ACCEPTÉE 🛚		CANDIDA	ATURE REFUSÉE		
Motif(s) du refus:					
Signature du président du processus de désignation	_		Date		
CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 64 ET 65 DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 1. Les renseignements contenus dans ce 2. Les renseignements transmis au 3. Auront accès à ces renseignements : 4. Les renseignements apparaissant au					
1. Les renseignements contenus dans ce 2. Les renseignements transmis au ministère sort recueillis pour le compte de l'établissement concerné et, dans le cas d'un candidat désigné, du ministère de la Santé et des Services sociaux. 2. Les renseignements (2. Les renseignements) (3. Auront accès à ces renseignements) (4. Les renseignements apparaissant au ministère servent à constituer le fichier des conseils d'administration des établissements de santé et de services sociaux utilisé pour des fins de gestion et de contrôle. 4. Les renseignements (4. Les renseignements (4. Les renseignements) (4. Les renseignements) (4. Les renseignements (4. Les renseignements) (4. Les renseignements) (4. Les renseignements (4. Les renseignements (4. Les renseignements) (4. Les renseignements (4. Les renseignements) (4. Les renseignements (4. Les renseignements (4. Les renseignements (4. Les renseignements) (4. Les renseignements (4. Les renseignements) (4. Les renseignements (4. Les renseignements) (4. Les renseignements) (4. Les renseignements (4. Les renseignements) (4. Les renseignements) (4. Les rensei					